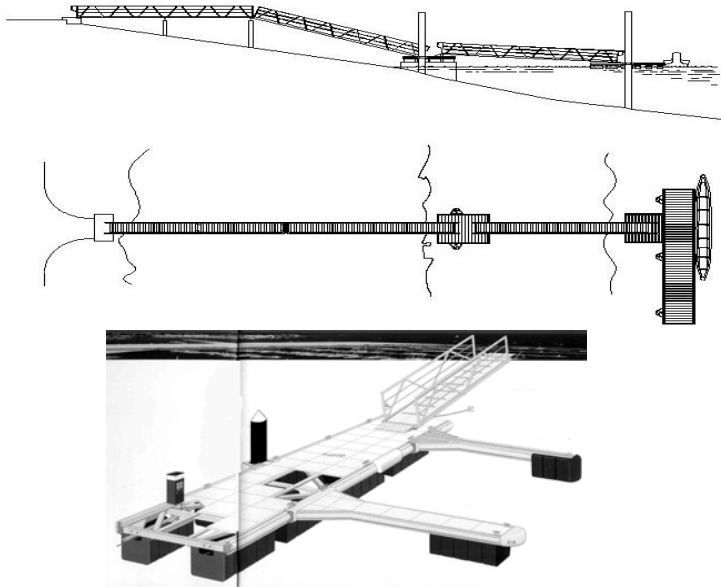


Appontements : Bois ou Aluminium

Plate-forme avec tablier et pont sur pilotis le long de laquelle une embarcation ou un navire vient s'amarrer



Les passerelles :

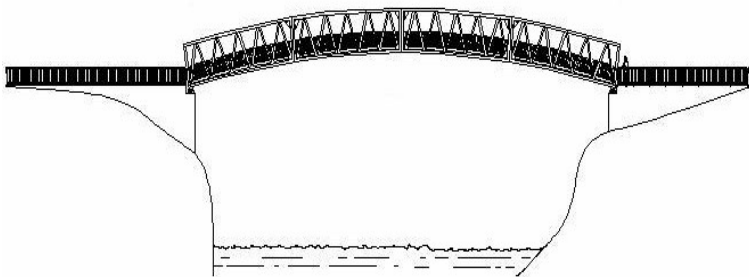
Pont étroit réservé aux piétons. Elles sont obligatoirement munies de garde-corps (rambarde).

Elles peuvent être fixes ou mobiles.

Les pontons flottants :

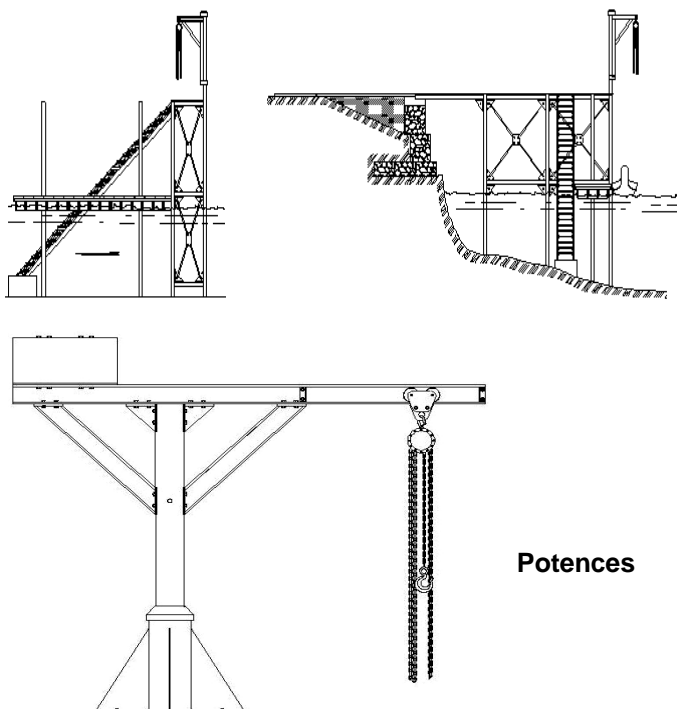
Construction flottante qui permet l'accostage des bateaux, l'embarquement et le débarquement. Le ponton est relié à la terre par une passerelle.

Passerelles type



Commune de Camopi

Appontement avec potence



Potences

Potence :

Pièce d'appui constitué par un montant verticale et une traverse en équerre



Commune de Ouanary